

MINE RAGLAN



Comité Raglan Rapport annuel 2023

Table des matières

À propos du comité	3
À propos de l'Entente Raglan	3
À propos du Comité Raglan	3
Histoire du Comité	6
Travailler ensemble	8
Mise en œuvre de l'Entente Raglan	10
Principaux objectifs et avantages	10
Priorités pour 2023	12
Actions du Comité Raglan en 2023	14
Actions des sous-comités en 2023	16
Priorités pour 2024	22
Annexe	23
Réunions régulières du Comité Raglan	24
Résumés des réunions	25
Glossaire terminologique du plan de fermeture	30

À propos du Comité

À propos de l'Entente Raglan

Mine Raglan, qui appartient à Glencore, est une société minière de calibre mondial située au Nunavik, dans le nord du Québec, qui exploite des mines souterraines de nickel.

Afin de soutenir l'exploitation minière, l'Entente Raglan a été signée en 1995 par Mine Raglan et cinq partenaires inuits : la Société Makivvik, les deux communautés inuites de Salluit et de Kangiqsujuaq, et leur société foncière respective. Il s'agissait de la première entente sur les répercussions et les avantages signée au Canada entre une société minière et une population autochtone. L'Entente comprend un certain nombre de considérations sur la protection de l'environnement, les arrangements financiers, les entreprises locales, les programmes de formation et d'emploi locaux et la résolution de conflits.

Le Comité Raglan, formé de représentants des parties signataires, a été constitué pour soutenir la mise en œuvre de l'Entente. En janvier 2017, les cinq signataires ont consolidé l'entente initiale avec des mesures supplémentaires afin de contribuer à la mise en œuvre des conditions gagnant-gagnant pour l'avenir des collectivités du Nunavik et de Mine Raglan.

L'Entente Raglan a été – et continue d'être – une référence pour d'autres ententes entre les groupes autochtones, l'industrie minière et d'autres secteurs industriels.

À propos du Comité Raglan

Les objectifs du Comité Raglan, tels que décrits dans l'Entente Raglan, sont les suivants :

- servir de forum officiel pour faciliter la communication entre l'équipe de Mine Raglan et les parties inuites;
- fournir un cadre de coopération efficace pour les activités de Mine Raglan et la mise en œuvre de l'Entente Raglan;
- exécuter les tâches qui lui sont confiées par l'Entente Raglan.

Au-delà de ce qui est exigé dans l'Entente Raglan, le Comité peut également soutenir la mise en œuvre de l'Entente Raglan par les moyens suivants :

- recevoir les commentaires de l'équipe de Mine Raglan sur le rendement de la mine et sur les questions soulevées par les parties inuites, y compris au moyen de processus de mobilisation communautaire;
- fournir un espace de dialogue riche et éclairé, ainsi qu'un forum pour l'équipe de Mine Raglan afin de mettre à l'essai les politiques et les approches de la mine, et de soulever des questions pour obtenir des conseils;
- encourager l'équipe de Mine Raglan à évoluer et à placer la barre plus haut en ce qui concerne les performances environnementales, sociales et économiques de la mine.

Membres du Comité Raglan

au 30 décembre 2023



Samwillie Grey Scott
Surintendant adjoint – Tamatumani et formations, Mine Raglan, Directeur adjoint – Affaires publiques, communications et engagement communautaire, Mine Raglan (2024)



Amélie Rouleau
Directrice – Affaires publiques, communications et relations avec les communautés, Mine Raglan



Isabelle Lapierre
Directrice – Environnement, gestion de risques et amélioration continue, Mine Raglan



Andy Moorhouse
Vice-président – Développement économique, Société Makivik (président du Comité Raglan pour 2023)



Alasie Arngak
Représentante de Kangiqsujuaq



Annie O. Kenuayuak
Retraitée de Mine Raglan, représentante de Salluit

Alasie Arngak a été nommée représentante officielle de la communauté de Kangiqsujuaq pour le Comité Raglan en novembre 2023, en remplacement de Matthew Arngak. Nous tenons à remercier Matthew pour sa précieuse contribution et à souhaiter la bienvenue à Alasie. Ayant occupé le poste d'agente de liaison avec les collectivités minières à Kangiqsujuaq, Alasie a une connaissance approfondie de ces questions. Son expérience et sa compréhension des enjeux locaux lui seront sans aucun doute utiles dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

Quelques faits sur le Comité Raglan

Dans le cadre de l'Entente, le Comité Raglan doit se réunir deux fois par année. Afin d'assurer une plus grande diligence et un échange régulier et transparent d'informations, **le Comité Raglan se réunit quatre fois par an.**

Le président du comité est élu pour un mandat d'un an et est nommé par les parties inuites et Mine Raglan. Le président doit veiller à ce que chaque représentant ait l'occasion d'assister aux réunions du Comité et d'y être entendu.

Les membres du Comité Raglan sont nommés par leurs parties respectives et peuvent être remplacés à la discrétion de chaque partie.

Tous les membres du Comité Raglan doivent être disponibles pour chaque réunion afin de veiller à ce que toutes les parties soient représentées et puissent contribuer aux discussions.

Le Comité Raglan a établi un ensemble de « règles de base » qui lui permettent de fonctionner efficacement et de collaborer pour atteindre des objectifs communs. **Ces règles de base comprennent entre autres la transparence, la confiance et le respect.**

Tout membre du Comité Raglan peut demander qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour.

Un procès-verbal est préparé pour chaque réunion, et tous les membres ont l'occasion de valider l'ébauche avant qu'elle ne soit finalisée.

L'Entente Raglan et le Comité Raglan célébreront leur **30^e anniversaire le 28 février 2025.**

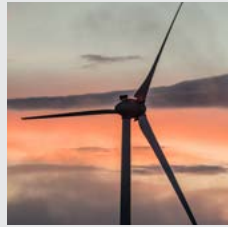
Histoire du Comité



1995

Ratification de l'Entente Raglan

Mine Raglan et cinq partenaires inuits ont signé l'Entente Raglan, ce qui a donné naissance au Comité Raglan.



2013

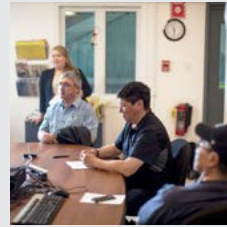
Étude d'impact sur l'environnement et le milieu social (EIES) des éoliennes de Katinniq



2014

Consultation préliminaire et dialogue ouvert

En collaboration avec les intervenants locaux et régionaux, des discussions ont été organisées pour déterminer de quelle façon les consultations seraient menées dans le cadre de l'EIES sur le projet Sivumut. Ce dialogue a permis d'établir plusieurs initiatives, dont le forum sur l'environnement.



2014-2015

Consultation pour le projet Sivumut

À la suite des consultations, les résultats de l'EIES ont été présentés et des mesures d'atténuation ont été proposées pour le projet Sivumut, afin de recueillir des commentaires et de veiller à ce que les préoccupations soient prises en compte.



2016-2017

Sous-comité Sivumut

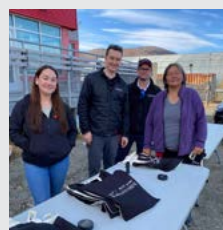
En avril 2016, le Comité Raglan met sur pied le sous-comité Sivumut pour faciliter la collaboration entre les parties inuites et Mine Raglan lors de l'examen du projet Sivumut. Ce sous-comité a existé jusqu'à l'examen de l'Entente Raglan en 2017.



2016

Visites annuelles des communautés et forums sur l'environnement

Mine Raglan a commencé à proposer des visites communautaires annuelles à la mine, ainsi que des forums annuels sur l'environnement dans les communautés de Salluit et de Kangiqsujuaq (ces initiatives sont désormais intégrées dans l'Entente Raglan).



2017

Examen de l'Entente Raglan pour le projet Sivumut

En janvier 2017, un examen effectué par les cinq signataires de l'Entente Raglan a permis d'inclure des mesures supplémentaires et d'augmenter la capacité de traitement de Mine Raglan à 1,5 million de tonnes.

2017 -
2018

Sous-comités

Plusieurs sous-comités ont été créés, y compris le Sous-comité du plan de fermeture, le sous-comité d'Akkivik et les groupes de travail sur les entreprises inuites et l'examen du programme Tamatumani. Mine Raglan a également créé des postes d'agents de liaison avec les collectivités minières et d'agents de surveillance de l'environnement de Salluit et de Kangiqsujuaq.

2018

Activités de réseautage entre entreprises

Mine Raglan et la Société Makivik ont organisé des activités de réseautage avec des entreprises de Salluit et de Kangiqsujuaq afin de favoriser le développement des entreprises et l'entrepreneuriat. L'objectif était d'augmenter le nombre d'entreprises inuites et de promouvoir le bien-être socio-économique.

2020 -
2021

Enquête sur la perception

La première enquête sur la perception a été menée par un tiers à Salluit et à Kangiqsujuaq.

2022

Réunions en personne

Durant la pandémie, le Comité a continué à mener ses activités en virtuel. La reprise des réunions en présentiel après la COVID a été plus que bienvenue.

Travailler ensemble

Gouvernance de l'Entente Raglan

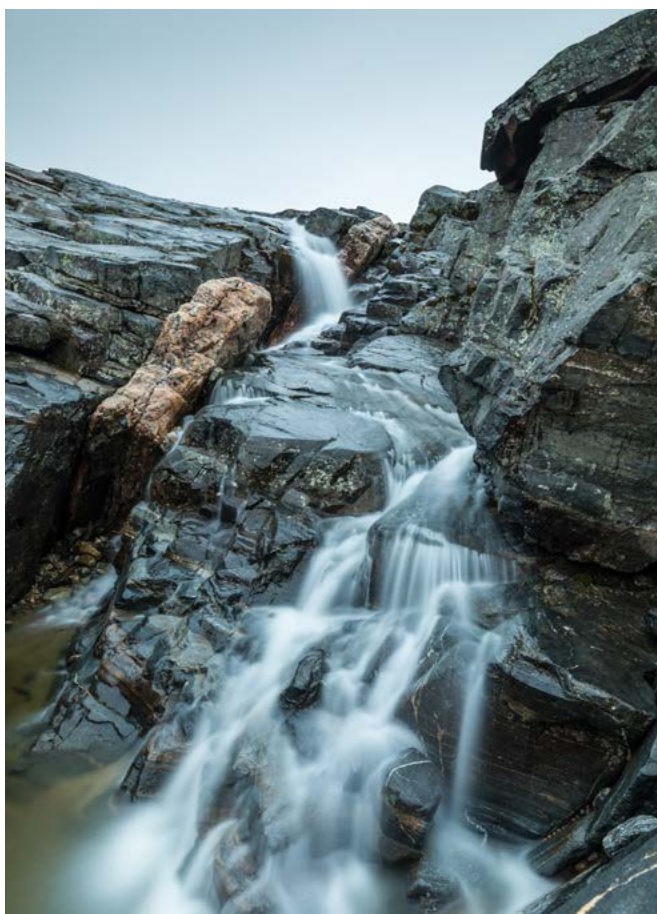
L'Entente Raglan a établi un modèle de gouvernance (c'est-à-dire une structure d'action) qui soutient la mise en œuvre de l'Entente et la prise de décisions.

Le Comité Raglan est la principale instance de collaboration qui supervise l'Entente Raglan et est responsable de sa mise en œuvre.

Le vice-président¹ de la mine et le président de Makiwik supervisent et orientent le Comité Raglan en cas de litige.

Le Comité Raglan peut mettre en place des sous-comités chargés de se concentrer sur des questions précises relevant du Comité Raglan.

En 2023, il y avait deux (2) sous-comités, comme le montre le diagramme ci-joint.



De plus amples renseignements sur les sous-comités se trouvent à la [section des sous-comités](#).

¹ Dans la structure actuelle, le vice-président peut être considéré comme le président ou le directeur général.

Rôles et responsabilités

La composition du Comité Raglan est établie par l'Entente Raglan et est représentée par ses signataires.

Deux représentants, un de chaque communauté, sont nommés conjointement par leurs sociétés foncières respectives et les villages nordiques pour :

- assurer le respect de l'Entente Raglan;
- veiller à ce que la parole des Inuits soit prise en compte dans les discussions et les processus décisionnels du Comité Raglan;
- assister et participer activement aux réunions, aux ateliers et aux visites sur les sites miniers;
- fournir des rapports aux collectivités pour s'assurer qu'elles sont informées et qu'elles disposent de renseignements à jour sur l'exploitation des mines et la mise en œuvre de l'Entente Raglan;
- présider les réunions annuelles en alternant avec un représentant de Mine Raglan (une année, les réunions sont présidées par Mine Raglan, l'autre, par un partenaire inuit);
- agir à titre de représentant de l'industrie minière pendant des événements communautaires pertinents;
- partager un savoir traditionnel pour soutenir le mandat du Comité;
- transmettre des informations sur le Comité Raglan aux conseils d'administration des sociétés foncières et aux villages nordiques.



Un représentant est nommé par Makivik pour :

- assurer le respect de l'Entente Raglan;
- assister et participer activement aux réunions, aux ateliers et aux visites sur les sites miniers;
- présider les réunions annuelles en alternant avec un représentant de Mine Raglan (une année, les réunions sont présidées par Raglan, l'autre, par un partenaire inuit);
- faire connaître le Comité Raglan et communiquer les procédures et les conclusions pertinentes aux Nunavimmiut;
- veiller au développement socioéconomique de la région, en particulier à Salluit et à Kangiqsujuaq, à la protection de la langue et de la culture inuites, ainsi qu'à l'environnement naturel, conformément au mandat;
- dans un cadre régional, parler au nom des Nunavimmiut pour défendre leurs droits constitutionnels.



Partenaire inuit

Société Makivik

MINE RAGLAN

Mine Raglan
(Glencore)

Invités

Une équipe composée de trois représentants est nommée par Mine Raglan pour :

- assurer le respect des réglementations du gouvernement du Québec et de l'Entente Raglan;
- gérer la logistique des réunions et des activités du Comité pour les membres et les invités (déplacements, hébergement, repas, etc.);
- consigner les procès-verbaux des réunions;
- présider les réunions annuelles en alternant avec nos partenaires inuits (une année, les réunions sont présidées par Raglan, l'autre, par un partenaire inuit).

Plusieurs membres sont invités à titre d'observateurs, y compris des représentants inuits, des membres de la collectivité et des employés de Mine Raglan, pour participer aux discussions portant sur des questions précises.

Les présidents des sociétés foncières et les maires des deux collectivités, ainsi que d'autres représentants de la Société Makivik, figurent parmi les invités récurrents.

Mise en œuvre de l'Entente Raglan

Cette mise en œuvre est fondée sur la vision et les objectifs de l'Entente Raglan qui reposent sur une relation de confiance et prévoient des mesures visant à favoriser le bien-être social, économique et culturel des bénéficiaires inuits, en particulier ceux qui résident à Salluit et à Kangiqsujuaq, les plus proches du site minier en termes de géographie.

Principaux objectifs et avantages

Approfondir la vision de l'Entente Raglan



Faciliter le développement et l'exploitation de Mine Raglan d'une manière efficace et respectueuse de l'environnement

Mikigiarniavik est le nom donné aux terres sur lesquelles nous exerçons nos activités. L'Entente Raglan est axée sur la protection des terres et des ressources utilisées par les membres de la communauté pour la chasse et le trappage. Nous avons donc pris des mesures pour atténuer les répercussions sur les terres.

La mine est située à l'endroit exact où nous réalisons nos récoltes : les oies, les caribous, etc. À long terme, nous devons continuer à travailler ensemble. C'est important pour nous. C'est sur cette terre que nous nous approvisionnons en nourriture, comme nous le faisons avant que la mine ne soit construite.

- Putulik Papigatuk, partenaire et membre de la communauté de Salluit

Je viens de Kuujjuarapik et je travaille à Raglan depuis juillet 2012. J'ai commencé en tant qu'apprenti mineur, puis en tant que mineur de développement, et je suis maintenant opérateur de gros porteur.

- Daniel Roussel, opérateur à Mine Raglan



Promouvoir l'emploi des bénéficiaires inuits

La formation et l'emploi sont essentiels au développement des bénéficiaires inuits afin qu'ils aient accès à des emplois près de leur communauté et qu'ils améliorent leur bien-être financier. Les avantages de cette entente sont bien réels : pour les jeunes générations, la mine génère plus d'emplois et de possibilités de formation, ce qui a une incidence directe sur le développement économique. Tous les emplois de Mine Raglan sont d'abord proposés aux bénéficiaires inuits avant les autres candidats. Nous avons ainsi l'intention d'accroître continuellement l'effectif inuit à tous les postes et services.



Mine Raglan nous a donné la chance de développer d'autres types d'entreprises non liées à l'exploitation minière, ce qui nous a permis de contribuer à l'essor de l'économie locale.

- Entrepreneur inuit



Assurer la capacité entrepreneuriale et accroître le nombre d'entreprises inuites

L'entente prévoit la conclusion d'accords directement avec les entreprises inuites pour plusieurs catégories de produits et de services, comme le transport aérien, la production d'électricité pendant le développement, le transport de concentrés par camion, le forage au diamant, etc. Nous ciblons également toutes les occasions d'affaires susceptibles de créer de nouvelles entreprises inuites. Nous encourageons nos entrepreneurs et leurs sous-traitants à recruter des bénéficiaires inuits et à examiner la possibilité d'embaucher ceux qui ont réussi nos programmes de formation internes.



Veiller à ce que les bénéficiaires inuits tirent des avantages économiques directs

Les signataires de l'Entente Raglan reçoivent une compensation financière, également connue sous le nom de « partage des profits ». Nous apportons également notre contribution aux communautés d'accueil par l'intermédiaire de commandites et de dons qui soutiennent différents projets.



Au début, lorsqu'ils ont commencé à obtenir des fonds pour les communautés, une église a été construite à Salluit.

La société foncière a également pu construire le gymnase de l'école et de nouveaux bureaux grâce à l'accord de partage des profits.

- Résident inuit de Salluit



Quand nous tenons une réunion, nous ne sommes pas d'accord sur tout, mais il y a toujours de l'amour dans le processus, de sorte que nous finissons par avoir une relation durable et saine.

- Charlie Arngak, signataire de l'Entente Raglan



Garantir une structure de gouvernance efficace






Le Comité Raglan est la principale structure de gouvernance qui veille à ce que toutes les parties respectent l'Entente Raglan et maintiennent une relation de confiance, d'ouverture et de respect dans l'exploitation de Raglan. Le Comité est également l'instance officielle désignée pour recueillir les commentaires, les préoccupations ou les opportunités liés à l'Entente Raglan

Priorités pour 2023

Quatre réunions officielles et deux réunions spéciales virtuelles ont été organisées avec les membres du Comité Raglan en 2023 (à Rouyn-Noranda, à Laval, à Salluit et sur le site minier). Nous avons également pu tenir cinq réunions avec le Sous-comité du plan de fermeture, une réunion spéciale avec le sous-comité d'Akkivik, et deux forums sur l'environnement à Salluit et à Kangiqsujuaq.

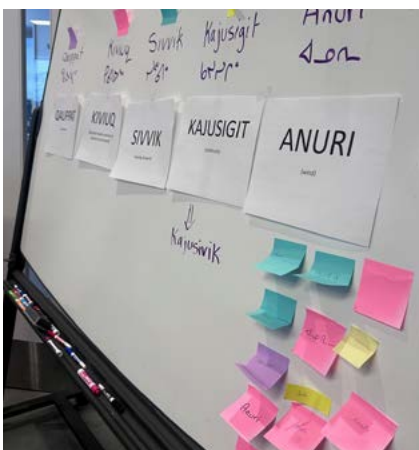
En 2023, le Comité Raglan a priorisé les cinq activités suivantes, conformément aux objectifs fondamentaux de l'Entente Raglan.

Priorités du Comité Raglan en 2023

Principales priorités	Objectif	Objectif de l'Entente Raglan couvert par cette action	État
Présentation et atelier sur notre objectif, nos valeurs, notre stratégie et notre code de conduite qui définissent nos principes en matière de conflits d'intérêts (lié à la question du T3 de 2022)	Garantir une structure de gouvernance efficace	<ul style="list-style-type: none"> → Cette priorité fait suite au commentaire formulé lors de la réunion d'octobre 2022, lorsque certains partenaires ont mentionné qu'ils ne recevaient pas beaucoup d'information sur les entreprises inuites et qu'ils aimeraient savoir de quelle façon gérer un éventuel conflit d'intérêts dans le cadre d'un contrat. → Il a été mentionné que Mine Raglan a mis en place une procédure de gestion des conflits d'intérêts qui prévoit de répondre à un questionnaire lors de l'attribution d'un contrat. → Des précisions sont toutefois nécessaires quant à la participation de ces personnes au Comité Raglan ou à d'autres réunions de comités avec Mine Raglan. 	 Reporté à la réunion du T1 de 2024
Suivi de la gestion des émissions de poussière à Salluit Aippangat (baie Déception)	Faciliter le développement et l'exploitation de Mine Raglan d'une manière efficace et respectueuse de l'environnement	Cette priorité fait suite à la discussion qui a eu lieu en décembre 2022 avec le Comité Raglan.	 Assurer la sécurité de tous les utilisateurs et employés des terres
Poursuite des processus d'amélioration de la communication : création d'un document de transition pour les nouveaux membres du Comité Raglan	Garantir une structure de gouvernance efficace	Il s'agit d'une réponse à une priorité stratégique soulevée à la suite des résultats de l'enquête sur la perception de 2022.	
Visite de site avec les membres du Comité Raglan	<ul style="list-style-type: none"> → Promouvoir l'emploi des bénéficiaires inuits → Garantir une structure de gouvernance efficace → Assurer la sécurité de tous les utilisateurs et employés des terres 		
Commentaires sur la révision du mécanisme de grief	Faciliter le développement et l'exploitation de Mine Raglan d'une manière efficace et respectueuse de l'environnement	Cette priorité découle des efforts d'amélioration continue des communications (atelier de mars 2022) et des valeurs d'ouverture et de responsabilisation de Glencore.	



Actions du Comité Raglan en 2023



De gauche à droite, de haut en bas → Une activité soutenue par le programme Akkivik → Visite de site par le Comité Raglan → Visite de site par le Comité Raglan → Visite de site par le Comité Raglan → Le Comité Raglan choisit le nom de la nouvelle mine Anuri → Le Comité Raglan choisit le nom de la nouvelle mine Anuri.

<p>Règles de base régissant la participation des membres du comité</p>	<p>Une discussion a eu lieu sur la possibilité d'adopter des règles de gouvernance concernant la participation des membres officiels du Comité Raglan aux réunions. À la suite des discussions, il a été convenu que les membres de la communauté soient désignés pour nommer le représentant officiel (membre votant) de leur communauté et pour assurer sa participation au sein du groupe.</p>
<p>Akkivik</p>	<p>Le Comité Raglan a reconnu que, pour accroître l'efficacité du programme Akkivik, une lettre de soutien signée par les maires ou les présidents des sociétés foncières de la communauté concernée s'avérerait nécessaire pour valider l'admissibilité de tout projet Akkivik. Cette mesure vise à garantir une participation active et un soutien local aux initiatives proposées.</p> <p>Par ailleurs, l'importance capitale du programme Akkivik pour soutenir la jeune génération a été soulignée. En effet, le programme joue un rôle clé en permettant aux jeunes d'acquérir des compétences traditionnelles essentielles, comme l'art de coudre des parkas, ce qui permet de mettre en valeur le patrimoine culturel et de renforcer l'identité de la communauté.</p>
<p>Catalogue associé au droit de premier refus</p>	<p>Conformément à l'Entente Raglan, les parties inuites ont la priorité pour l'achat d'équipement minier excédentaire avant qu'il soit retiré ou démolé (un processus appelé le « droit de premier refus »). Nous avons préparé un catalogue contenant tout l'équipement disponible dans le cadre de cette mesure et l'avons présenté à nos partenaires inuits lors d'une réunion tenue en 2023 (au deuxième trimestre). Durant cette rencontre, il a été convenu qu'un véhicule serait réservé à l'usage d'un champion de la sécurité, qui sera embauché dans un avenir proche, selon les besoins.</p> <p>Nous avons également demandé à nos partenaires de nous fournir une liste de tout équipement qu'ils souhaiteraient recevoir pour leur collectivité si nous devons nous en débarrasser. D'autres mesures seront prises et des efforts seront déployés à cette fin avec le Comité Raglan en 2024.</p>
<p>Visite du site par le Comité Raglan</p>	<p>Des visites annuelles du site minier permettent aux membres du Comité de mieux comprendre les installations du projet, les activités d'exploitation minière et les changements en cours. Elles permettent également de constater les lieux de travail et leurs caractéristiques, et d'avoir des discussions approfondies avec les principaux superviseurs et employés. De plus, les membres du Comité Raglan peuvent plus facilement communiquer aux bénéficiaires inuits les enseignements tirés des visites sur le terrain. La visite de 2023 a eu lieu en juin.</p>
<p>Visite de sites communautaires</p>	<p>Mine Raglan a accueilli des membres des communautés de Salluit et de Kangiqsujuaq sur le site minier le 1er octobre. Cette visite a été l'occasion pour les visiteurs d'en apprendre davantage sur les activités et sur l'école de la mine.</p>
<p>Choix du nom de la nouvelle mine Anuri</p>	<p>À l'automne 2023, plus de 60 employés de Mine Raglan ont participé au concours afin de trouver un nom à la Mine Projet 14. En décembre, le Comité Raglan a entrepris de choisir un nom pour la nouvelle mine parmi les suggestions présélectionnées. Le Comité a choisi à l'unanimité le nom ANURI, qui signifie « vent » en inuktitut.</p>

Actions des sous-comités en 2023

Sous-comité du plan de fermeture

Sous-comité du plan de fermeture

- Tenir la collectivité informée
- Développer l'expertise du sous-comité
- Établir des structures de gouvernance claires
- Passer en revue le plan de fermeture global



Photo → Membres du Sous-comité du plan de fermeture.

Autres activités

Ateliers de terminologie



Pour consulter les rapports semestriels de 2018-2019, 2020-2021 et 2022-2023 du Sous-comité du plan de fermeture, veuillez consulter la page suivante :
<https://www.glencore.ca/fr/raglan/media-and-insights>



- En 2022, des ateliers de terminologie menés à Laval, à Salluit et à Kangiqsujuaq ont réuni des membres du Comité Raglan, le Sous-comité du plan de fermeture, des aînés et des membres des communautés. L'objectif consistait à établir un vocabulaire inuktitut pour le secteur minier, qui a permis la sélection de 24 expressions et descriptions. Cette initiative – favorisant l'égalité et le partage d'expertise entre le personnel de Mine Raglan et les Inuits – a été grandement appréciée, et a contribué à renforcer les relations et les échanges interculturels.
- **Voici les réalisations de 2023 issues de ces ateliers :**
 - Un rapport complet décrivant l'exercice.
 - Un glossaire recto verso de 24 termes miniers traduits en inuktitut (y compris en syllabique), à l'usage des traducteurs et interprètes lors de forums sur l'environnement ou d'autres réunions communautaires.
 - Un mini-livret illustré contenant ces 24 termes, distribué aux Nunavimmiut visitant le site minier.
- **Le Sous-comité envisage actuellement les prochaines étapes :**
 - Transmettre les résultats de l'atelier aux participants.
 - Poursuivre l'établissement de termes officiels en inuktitut pour étoffer la terminologie de l'exploitation minière; travailler avec Avataq pour officialiser les traductions.
 - Continuer à organiser des ateliers similaires afin d'approfondir la compréhension d'autres termes miniers des mineurs et des jeunes qui parlent l'inuktitut. Idéalement, ces ateliers incluraient également la participation d'aînés de la communauté qui sont des experts de la langue, et pourraient proposer des visites de certaines zones du site minier pour permettre aux participants de profiter d'un support visuel concret pour les termes discutés.
 - Intégrer les nouveaux mots dans les pratiques de travail de Raglan, par exemple en utilisant des panneaux pour désigner des lieux ou des objets avec les termes traduits, en utilisant ces termes pendant la formation d'orientation, ou en créant des affiches combinant des termes et des images à afficher dans les bureaux communautaires et lors de forums sur l'environnement.



Photo → Atelier de terminologie à Salluit

Membres du Sous-comité du plan de fermeture (à la fin 2023)

- **Kangiqsujaq**
 - Lukasi Pilurтуut
 - George Pilurтуut
- **Salluit**
 - Ealla Kaitak
 - Charlie Ikey
- **Société Makivvik**
 - Siasi Kanarjuak
- **Expert technique**
 - Bruno Bussière, expert technique en restauration, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
- **Mine Raglan**
 - Amélie Rouleau, directrice – affaires publiques, communications et relations avec les communautés (coprésidente)
 - Joël Thériault, ingénieur – restauration et fermeture (environnement)
 - VACANT, agent de liaison avec les collectivités minières, Kangiqsujaq
 - Belinda Ikey, agente de liaison avec les collectivités minières, Salluit
- **TERRE-Net**
 - Arn Keeling, expert social en restauration, Memorial University

En décembre 2023, Jean-Marc Séguin a mis un terme à sa carrière chez Makivvik. Siasi Kanarjuak a été choisie pour prendre la relève. Sa précieuse expérience au sein de l'industrie minière et à Mine Raglan sera un atout majeur pour notre comité. Nous remercions sincèrement Jean-Marc pour son dévouement et sa contribution significative au fil des ans, et nous souhaitons chaleureusement la bienvenue à Siasi.



Sous-comité d'Akkivik

Le programme Akkivik encourage activement les projets communautaires à Kangiqsujaq et à Salluit en leur fournissant un « capital d'amorçage » ou une aide non pécuniaire (en nature). Les principes d'avancement, d'autosuffisance et de collaboration locale guident tous les aspects du processus de sélection des projets soutenus.



Le programme Akkivik peut appuyer les secteurs d'activité suivants :

- Culture
- Santé et bien-être des communautés
- Éducation, formation et développement du leadership
- Développement des capacités entrepreneuriales et création d'emplois
- Salubrité alimentaire
- Sécurité énergétique

Contributions 2023 au programme Akkivik, par thème



- 49 %** Développement des capacités entrepreneuriales et création d'emplois
- 26 %** Culture
(exemples : transfert de connaissances intergénérationnel, préservation de la langue inuktitute)
- 13 %** Santé et bien-être des communautés
- 11 %** Éducation, formation et développement du leadership
- 1 %** Sécurité énergétique

Fonds d'éducation Raglan

41

Quarante et un récipiendaires ont reçu un total de 35 000 \$ en bourses en 2023.

Les fonds résiduels de 2023 seront redistribués en 2024 à la suite d'un vote des membres du Comité Raglan et des représentants de leur communauté.

Une partie des 16 initiatives soutenues en 2023 dans le cadre du programme Akkivik :

Nirivik : Made with Love Kangijsujuaq	30 000 \$	Nirivik est la cafétéria de l'école Arsaniq à Kangijsujuaq. Dans le cadre du programme Made with Love, des élèves préparent des collations pour la cafétéria et pour leurs camarades. Les écoliers apprennent ainsi à gérer une petite entreprise. Le programme fait également la promotion de la santé, du bien-être et de la salubrité alimentaire dans la communauté.
Maison de la famille Iqitsivik	25 000 \$	Ce projet est soutenu dans le cadre de la construction de la nouvelle maison de la famille Iqitsivik à Salluit, qui doit être construite en 2024. Le nouveau bâtiment sera environ 50 % plus grand que la maison de la famille actuelle. L'organisme a l'intention d'offrir davantage d'activités, d'augmenter sa capacité d'accueil et d'accroître la main-d'œuvre.
Centre de développement des entreprises inuites (Nursuti)	250 000 \$	<ul style="list-style-type: none"> → Le Centre de développement des entreprises inuites vise à : <ul style="list-style-type: none"> • augmenter la valeur des contrats de Mine Raglan attribués aux entreprises inuites; • contribuer au développement des entreprises inuites en général (c.-à-d. les entreprises qui n'ont pas de lien avec la mine). → Le centre fournit des outils, des connaissances et des réseaux pour venir en aide aux entreprises inuites nouvelles et existantes à Kangijsujuaq et à Salluit. → Le centre est dirigé par des Inuits et des leaders communautaires locaux.
Total approuvé en 2023*	506 300 \$	

* Le budget annuel demeure le même d'une année à l'autre (200 000 \$). Le financement accordé dépend du nombre et du type de demandes reçues. Le montant total accordé en 2023 est dû aux montants résiduels reportés des années précédentes (en particulier dans le secteur entrepreneurial).

Membres du sous-comité d'Akkivik (à la fin 2023)	<ul style="list-style-type: none"> → Kangijsujuaq <ul style="list-style-type: none"> • James Greig • Willie Alaku → Salluit <ul style="list-style-type: none"> • Ealla Kaitak • Kitty Okituk → Mine Raglan <ul style="list-style-type: none"> • VACANT, agent de liaison avec les collectivités minières, Kangijsujuaq • Belinda Ikey, agente de liaison avec les collectivités minières, Salluit • Véronique Décoste, coordonnatrice – Relations avec les communautés (à titre d'observatrice) • Siasi Kanarjuak, coordonnatrice – Relations avec les communautés, en formation (à titre d'observatrice)
---	--

Priorités pour 2024

Le Comité Raglan a défini les priorités suivantes pour 2024

Principales priorités	Objectif	État
Cibler les initiatives stratégiques (financé par le programme Akkivik) pour apporter un soutien aux communautés.	L'objectif consiste à travailler avec le Comité Raglan pour cibler des initiatives stratégiques que nous pourrions financer par l'entremise de notre programme Akkivik afin d'aider les communautés.	Achèvement prévu pour la fin 2024
Exercice de consultation dans le cadre d'ateliers en petits groupes sur : <ul style="list-style-type: none">→ Enquête sur la perception→ Évaluation initiale→ Préconsultation pour les projets futurs : nous consulterons nos partenaires sur la manière de consulter les communautés	L'objectif consiste à recueillir autant d'information que possible pour comprendre comment Mine Raglan est perçue dans les communautés et définir les attentes quant au processus de consultation pour les années futures.	À planifier du 10 au 12 septembre 2024 Comité Raglan no 3 – 2024
Examen de la mise en œuvre des mesures du projet Sivumut.	Cette priorité fait suite à une demande formulée en 2023 par un membre officiel du Comité Raglan.	À planifier le 27 mars 2024 Comité Raglan no 1 – 2024
Optimiser le processus de droit de premier refus pour inclure davantage d'information sur les déchets réutilisables dont Mine Raglan n'a plus besoin.	L'objectif consiste à recueillir de l'information sur l'équipement et le matériel présentant un intérêt pour les communautés, et d'optimiser le processus de don ou de vente d'équipements aux partenaires selon le principe du droit de premier refus. Cette priorité fait suite à la première étape réalisée par le comité sur ce sujet en 2022.	Achèvement prévu pour la fin 2024
Mieux définir quels devraient être les éléments clés que le Centre de recherche du Nunavik devrait surveiller.	Cette priorité fait suite aux réactions des partenaires inuits, qui ont fait part de leurs préoccupations quant à l'exploitation minière et qui estiment qu'il serait utile d'enquêter sur les impacts possibles. L'objectif consiste à cibler, dans le cadre d'un atelier de groupe, quels éléments clés le Centre devrait surveiller, avec une aide en nature de Mine Raglan.	Achèvement prévu pour la fin 2024

Annexe



Résumés des réunions

Réunions régulières du Comité Raglan

Les réunions régulières du Comité Raglan portent sur les sujets suivants :

- Mise à jour sur l'exploitation de Mine Raglan et discussion sur les nouveaux enjeux.
- Analyse approfondie de thèmes spécifiques et de sujets convenus présentant un intérêt pour le Comité, en fonction des principales priorités du Comité Raglan.

En voici quelques exemples :

- **Faits saillants sur les opérations de Mine Raglan et nouveaux enjeux**
(mise à jour sur des projets et des objectifs)
- **Environnement et territoire**
(par exemple, gestion des émissions de poussière, décarbonisation)
- **Rendement en matière de sécurité**
(notamment la sécurité des utilisateurs des terres)
- **Emploi et formation**
(par exemple, la mise en œuvre de notre programme Tamatumani – qui signifie « second départ » en inuktitut – qui prévoit diverses initiatives à l'intention de l'ensemble des employés et des entrepreneurs, et ce, afin d'attirer et de retenir en emploi le plus grand nombre possible d'employés inuits)
- **Entreprises inuites**
(par exemple, le rendement de l'approvisionnement local, y compris les dépenses auprès d'entreprises inuites, les possibilités à venir, et les processus d'évaluation et d'attribution)
- **Gouvernance du Comité Raglan et relations avec les communautés**
(par exemple, l'examen des actions du Sivumut et des événements)
- **Etc.**

- **Temps libre pour que les parties inuites puissent exprimer leurs préoccupations ou leurs questions afin que l'on puisse en discuter.**

Certains des faits saillants des réunions régulières du Comité Raglan tenues en 2023 sont résumés dans les pages suivantes.

Mars
31
2023

Laval et conférence téléphonique Réunion régulière du Comité Raglan no 1

Présidée par Andy Moorhouse (Société Makivvik), cette réunion a abordé les principaux enjeux et progrès de l'année.

- **Exploitation**
 - Les répercussions de la grève de 2022 ont retardé les projets, ce qui a rendu difficile la réalisation des objectifs de 2023.
 - Le Projet minier 14 – le plus grand projet de Sivumut – avance à bon rythme et devrait être achevé en février 2024.
- **Relations avec la communauté** → Dans le cadre de sa révision du mécanisme de plaintes du Comité Raglan, on envisage de remplacer le terme « grief » par « mécanisme de traitement des préoccupations » pour plus de clarté. Les agents de liaison avec les collectivités minières sont désignés comme étant les principaux points de contact en cas de plaintes. L'intervention d'un tiers ne sera nécessaire qu'en cas de besoin et sera évaluée selon le cas. Une mise à jour de la terminologie est prévue pour traduire le terme « plainte » en inuktitut, avec le terme proposé « Unniluk – plainte ».
- **Partage des profits** → Le partage des profits pour 2022 sera versé à la fin du mois de mars 2023.
- **Fibre optique** → La section maritime de la connexion à fibres optiques s'étendra à la côte d'Hudson, à la baie Déception, à Raglan et à Kangiqsujuaq d'ici l'été 2023, conformément aux plans de l'Administration régionale Kativik (ARK). Toutefois, des retards dans l'installation de la portion terrestre ont été enregistrés en raison de problèmes entre l'ARK et Kiewit, ce qui a eu des répercussions sur le calendrier des travaux.
- **Environnement et énergie**
- **Mine Raglan s'est engagée à soutenir l'ambition de Glencore de parvenir à la neutralité en matière d'émissions industrielles d'ici à la fin de 2050, à condition que l'environnement politique soit favorable.**
- **Les initiatives visant à réduire l'empreinte carbone, comme les panneaux solaires et les éoliennes, sont mises de l'avant.**

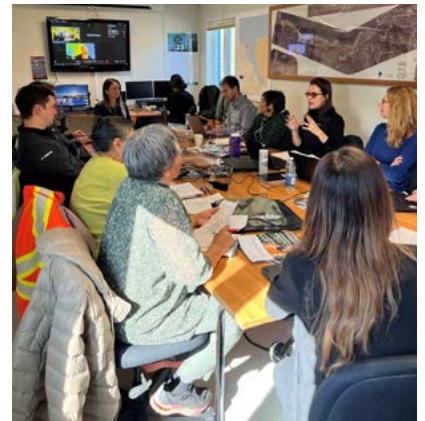
Juin
15
2023

Salluit Aippangat (Baie Déception) et conférence téléphonique Réunion régulière du Comité Raglan no 2

Le Comité a visité, entre autres sites d'intérêt, le dôme et la cabine pour les appels d'urgence (poste d'appel) au KM 25.

- **Exploitation** → Mine Raglan prévoit d'élargir ses activités d'exploration et d'exploitation minière, car à l'heure actuelle, moins de 20 % de la propriété est explorée. L'objectif à court terme est d'accroître l'exploration pour atteindre une capacité de production de 1,65 million de tonnes.
- **Décarbonisation** → Le plan, qui était en cours d'évaluation, pourrait inclure l'ajout en deux phases d'environ 32 éoliennes, de solutions d'énergie solaire, de centrales de pompage et de batteries thermiques.
- **Environnement** → Discussions sur la gestion des incidents et la surveillance des émissions de poussière, avec des mesures d'atténuation et de surveillance renforcées.
- **Tamatumani** → Le lancement d'un programme de formation culturelle (Université Raglan) pour les nouveaux superviseurs en octobre 2023 à Salluit visait à accroître la rétention et l'engagement.

Des mesures ont été prises pour donner suite aux préoccupations et aux suggestions des partenaires inuits, notamment en ce qui concerne la gestion des plaintes et la participation aux futures réunions.



Août
03
2023

Conférence téléphonique Réunion spéciale du Comité Raglan no 1

La réunion spéciale avait pour but de présenter les recommandations du sous-comité Akkivik aux membres du Comité Raglan pour approbation. Au total, 506 300 \$ ont été approuvés pour des projets en 2023. Une grande partie de ce montant représente un reliquat dans la catégorie de l'entrepreneuriat qui n'avait pas été distribué depuis la mise en place du programme Akkivik en 2018, et que la nouvelle structure du Centre de développement des entreprises inuites (Nursuti) peut maintenant gérer dans le cadre de livrables convenus.

Septembre
12
2023

Rouyn-Noranda Réunion régulière du Comité Raglan no 3

Le Comité a discuté de l'exploitation minière et du soutien aux entreprises inuites.

- **Exploitation** → La grève a perturbé le calendrier d'exploitation minière, dont la maintenance des infrastructures et la pression sur les activités en usine. L'exploration, qui couvre actuellement 15 à 18 % de la propriété, se concentre toujours sur l'acquisition de connaissances géologiques en vue de la planification future.
- **Décarbonisation** → La stratégie de décarbonisation est encore en phase de planification et d'examen, sans développement concret à ce stade.
- **Entreprises inuites** → Les présentations ont mis en évidence les contrats à venir et le nouveau centre de développement pour les entreprises inuites, en soulignant l'importance de l'efficacité dans le recyclage des matériaux transportés et la nécessité d'un soutien holistique pour la préservation culturelle des communautés inuites.

Des mesures ont été prises pour cerner les distinctions entre les entreprises sociales et les entreprises privées. Une motion a été proposée concernant les règles de participation aux réunions du Comité, afin d'optimiser l'efficacité des futures réunions. Bien qu'elle continue d'offrir des services de transport à ses partenaires inuits, Mine Raglan rappelle que son activité principale demeure l'exploitation minière, et non le transport.



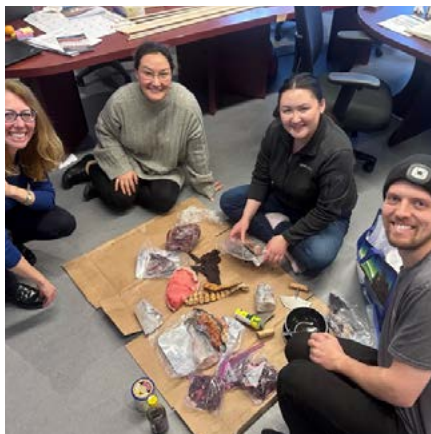
Décembre
07-08
 2023

Salluit Réunion régulière du Comité Raglan no 4

La réunion des 7 et 8 décembre 2023 du Comité Raglan, qui a eu lieu à Salluit, a traité de nombreux points importants en lien avec l'exploitation minière, l'exploration, la stratégie de décarbonisation et le développement des entreprises inuites.

- **Exploitation** → Malgré les difficultés techniques et les retards de maintenance dus à la pandémie et à la grève, la mine a enregistré une année record avec un taux de développement souterrain de 13,5 km. La poursuite de l'exploration permettra de définir le potentiel d'expansion, en fonction des découvertes et des prix du nickel.
- **Prix du nickel** → Chute récente due à la surproduction, principalement en Indonésie, qui influence le marché mondial.
- **Préoccupations des communautés** → Des préoccupations concernant la gestion des déchets, la qualité de l'eau et la hauteur des dépôts de résidus ont été abordées. Un plan de communication avec le sous-comité de fermeture vise à prendre en compte ces problématiques.
- **Participation des jeunes** → La visite des élèves de Salluit sur le site de la mine souligne l'importance d'impliquer la jeune génération.
- **Contrats avec des entreprises inuites** → On a enregistré cette année le nombre le plus élevé de contrats attribués à des entreprises inuites, et de nombreux renouvellements sont prévus.
- **Décarbonisation** → Aucune évolution concrète n'a été signalée; les processus de planification et d'examen se poursuivent.
- **Nom du Projet minier 14** → Le nom ANURI – qui signifie « vent – choisi par le Comité Raglan souligne l'engagement en faveur d'une approche collaborative pour la dénomination des projets.

Des mesures spécifiques ont été abordées, notamment la relocalisation de la pierre de savon à Salluit et l'établissement d'un site pour le recyclage des matériaux transportés. La réunion a également permis d'aborder la gouvernance du Comité Raglan pour 2024, avec des priorités axées sur le soutien à la situation de détresse que vivent les communautés et l'optimisation du processus du programme du droit de premier refus.



Décembre

21

2023

Conférence téléphonique Réunion spéciale du Comité Raglan no 2

La réunion spéciale du 21 décembre 2023 du Comité Raglan, organisée par Webex, a été consacrée à l'examen du plan de suivi social 2022 avant sa remise au gouvernement, une exigence du certificat d'autorisation du projet Sivumut. Les membres du Comité ont discuté des données et des recommandations contenues dans le rapport annuel 2022 et dans l'annexe F, qui détaille l'utilisation des fonds par les partenaires inuits.

- **Planification des enquêtes de satisfaction** → Les enquêtes de satisfaction des parties prenantes ont lieu tous les trois ans; la prochaine est prévue pour 2024.
- **Interprétation des données** → Des éclaircissements ont été demandés concernant l'interprétation des incidents criminels liés à l'alcool et la possibilité de modifier la formulation pour mieux refléter les données.
- **Promotion d'un environnement sécuritaire** → Questions sur le renforcement de la présence policière au moment du partage des profits afin de réduire les incidents liés à l'alcool.
- **Forum sur l'environnement** → Suggestions pour faciliter l'accès à l'information du forum sur l'environnement, par exemple via Facebook.
- **Surveillance de l'environnement** → Discussion concernant les répercussions de la grève de 2022 sur les activités de surveillance de l'environnement et sur la nécessité de protéger les sites archéologiques.
- **Développement des entreprises inuites** → La structure du nouveau Centre de développement des entreprises inuites facilitera les réunions entre les organismes du Sud et ceux du Nunavik de manière à pouvoir relever les occasions de partenariat.

La réunion a permis de souligner l'importance de l'engagement continu de Mine Raglan en matière de suivi social, de surveillance de l'environnement et de développement des entreprises inuites. Les suggestions et préoccupations exprimées seront prises en compte pour améliorer les pratiques et les communications futures.



Ce document ne prétend pas contenir toute l'information que vous pourriez souhaiter consulter. Certaines descriptions figurant dans le document concernent des événements futurs et contiennent donc des déclarations qui sont, ou qui pourraient être considérées comme étant, des « déclarations prospectives », et qui sont par nature orientées vers l'avenir. Par leur nature, les déclarations prospectives impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats réels, le rendement ou les réalisations diffèrent grandement d'événements, de résultats, de rendement ou de réalisations futurs, ou d'autres résultats exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives. Aucune déclaration contenue dans le présent document ne constitue une prévision, une garantie ou une prédiction d'événements ou de rendement futurs, et le rendement passé ne peut servir de guide pour le rendement futur. Sauf si la réglementation applicable ou la loi l'exige, Glencore et ses sociétés affiliées ne sont pas tenues, et déclinent expressément toute intention, obligation ou engagement, de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autre.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES → inforaglan@glencore.ca

1950, rue Maurice-Gauvin, bureau 300, Laval (Québec) H7S 1Z5

glencore.ca/raglan

 [@raglanmine](#)

 [linkedin.com/company/mine-raglan](https://www.linkedin.com/company/mine-raglan)

MINE RAGLAN